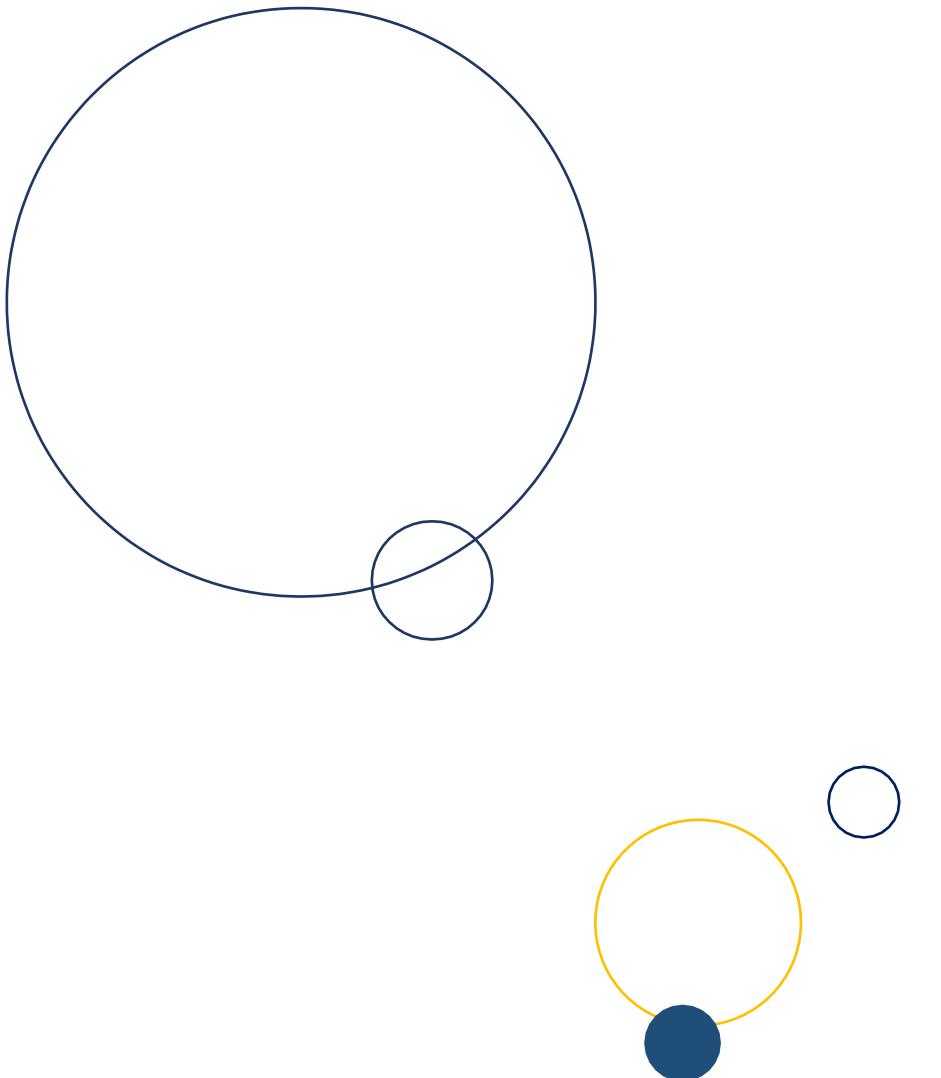


PROJET PÉDAGOGIQUE

IFCS STRASBOURG
2025 / 2026



<i>Présentation de l'Institut de Formation des Cadres de Santé</i>	1
<i>L'équipe de l'IFCS de Strasbourg</i>	2
<i>Notre conception de la formation</i>	3
<i>Qualité de vie en formation</i>	8
<i>Développement Durable</i>	8
<i>Evaluation du projet pédagogique</i>	8
<i>DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROJET PEDAGOGIQUE</i>	9
<i>L'organisation de la formation</i>	10
Alternance	10
Le stage : lieu de professionnalisation	11
Planification générale	12
<i>Le partenariat universitaire UNISTRA</i>	13
<i>Méthodes et moyens de la formation</i>	13
Méthodes pédagogiques	14
Moyens	14
<i>Accompagnement pédagogique des étudiants : modalités organisationnelles</i>	15
<i>Dispositif d'évaluation</i>	16
<i>Planification des évaluations</i>	17
<i>Informations générales</i>	18
Présence	18
Congé maladie	18
Autorisation d'absence	19
Repas	19

Mise à disposition des locaux	19
Sécurité sur le site	20
Parking	20
<i>Annexes</i>	21
Annexe I : Textes réglementaires	21
Annexe II : Les instances internes	22
Le conseil technique	22
Le Conseil de discipline	22
Annexe III : Référentiel des compétences	23
Annexe IV : Compétences et thématiques enseignements	24
Annexe V: Localisation et capacités d'accueil des salles de l'IFCS	32

Présentation de l'Institut de Formation des Cadres de Santé

Créé en 1961, l'IFCS est intégré aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg depuis 1977. L'institut a pour mission principale la formation initiale des cadres de santé exerçant la fonction de manager dans le secteur sanitaire et médico-social ou la fonction de cadre formateur en institut de formation, quelle que soit la filière d'origine. Elle développe des compétences pour gérer la complexité des situations rencontrées dans les établissements de santé et dans les structures de formation. Elle favorise l'acquisition d'un langage commun à l'ensemble des cadres de santé.

L'IFCS des HUS est l'un des 38 IFCS de France et des 3 de la région Grand Est. Par son dimensionnement, l'IFCS contribue à répondre aux besoins des établissements de santé sur le plan régional. L'IFCS a établi un partenariat avec l'Université de Strasbourg et tout particulièrement le département de formation continue de l'IPAG et du CERIS¹. Ce partenariat permet aux étudiants de valider parallèlement un master 2 (60 ECTS).

L'IFCS a principalement une vocation régionale et interrégionale et accueille également régulièrement des étudiants des départements et territoires d'Outre-Mer.

Situation géographie

L'IFCS des HUS est situé sur le site des instituts de formation à la Robertsau, au 1 rue David Richard à Strasbourg. Le site accueille plusieurs formations initiales : un Institut de Formation en Soins Infirmiers, un Institut de Formation des Puéricultrices, un Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture, un Institut de Formation des Aides-Soignants. L'IFCS est accessible en transport en commun (tramway, bus).

Statut et tutelles

L'IFCS est sous la responsabilité administrative et budgétaire de Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. L'institut, ainsi que la formation des cadres de santé, sont régis par des textes réglementaires, notamment l'arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé et l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation (cf. annexe I et II)

Les tutelles externes de l'IFCS sont l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS GE), pour le contrôle pédagogique, ainsi que la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

L'IFCS a une capacité d'accueil de formation de 50 étudiants cadres de santé issus des trois filières de formation paramédicale :

- Filière infirmière et spécialisations
- Filière rééducation
- Filière médicotechnique

Cette diversité des métiers constitue une richesse dans l'apprentissage du métier de cadre.

L'équipe de l'IFCS de Strasbourg

DIRECTION

Mme SERY Véronique, Directrice par intérim IFCS

Directrice des Soins, Coordinatrice Générale des Soins

EQUIPE PEDAGOGIQUE

M. POSTIF Manuel, Cadre Supérieur de Santé, Formateur

Mme VO DINH CARTON Mélaine, Cadre Supérieur de Santé, Formatrice

SECRETARIAT

Mme MASTIO Catherine

ASSISTANT des TECHNOLOGIES de l'INFORMATION et de la COMMUNICATION

M. MUNSCH Jean-François

DOCUMENTALISTES

Mme KIEFFER Marine

Mme MARTINI Nadine

Mme MADRU Clara

Mme ZAEGEL Chantal

La directrice

La directrice est en charge, parmi ses différentes missions, de la stratégie et du pilotage du projet de formation. Responsable du fonctionnement de l'IFCS, elle est en relation régulière avec les tutelles, dont l'Agence Régionale de Santé. Elle est assisté d'un Conseil Technique pour des questions relatives à la formation (cf. annexe)

L'équipe pédagogique

Chaque formateur, cadre supérieur de santé, est référent d'un groupe d'étudiants et en charge de responsabilités pédagogiques et organisationnelles, tout en intervenant également auprès de l'ensemble des étudiants et dans le cadre de tous les enseignements. Ce fonctionnement permet de proposer aux étudiants une pluralité d'approches et de regards complémentaires sur les thématiques abordées en formation.

Le secrétariat

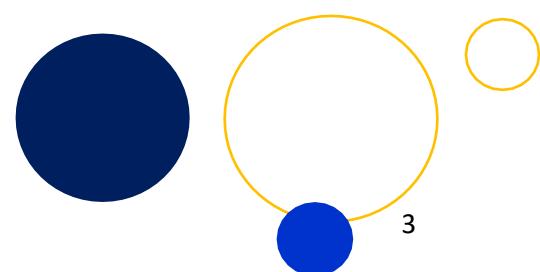
La secrétaire de l'IFCS est l'interlocutrice des étudiants pour la gestion des documents administratifs et pédagogiques. Elle assure le traitement et la circulation de l'information, la gestion des documents et des communications liées au service et le suivi des dossiers. Parmi ses missions, elle contribue à l'organisation et à la mise en œuvre du concours d'entrée en formation.

L'assistant des technologies de l'Information et de la Communication

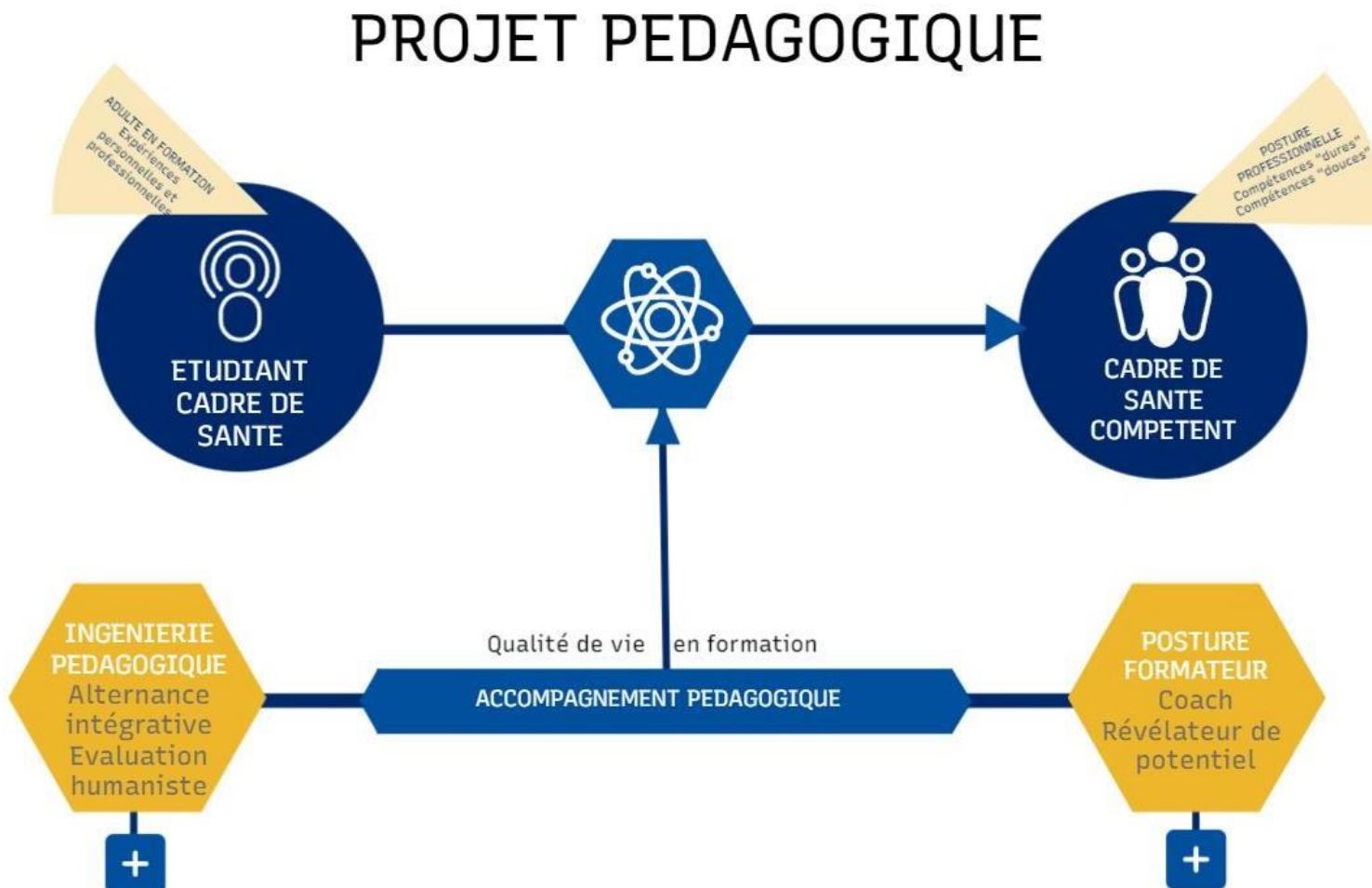
L'assistant en technologies de l'information et de la communication assure des services d'assistance en informatique ou d'initiation aux usages numériques auprès des équipes pédagogiques et des étudiants.

Documentalistes

Composée de quatre personnes, l'équipe de documentalistes met à disposition toutes les ressources documentaires nécessaires au parcours de formation des étudiants. Elles sont également chargées d'accompagner les utilisateurs à la recherche documentaire.



Notre conception de la formation



Le projet pédagogique de l’Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) est destiné à donner du sens au programme des études de cadre de santé, tel que défini par le texte de l’arrêté du 18 août 1995.

Le projet traduit l’engagement de l’IFCS, ses priorités, ses valeurs et conceptions, dans une perspective de construction et de développement de compétences des étudiants cadre de santé.

La construction de notre projet pédagogique est centrée sur trois axes:

Axe 1 : Une formation centrée sur l’étudiant : un adulte en formation



Nous considérons l’étudiant comme un adulte en formation et à ce titre, nous nous sommes appuyés sur les travaux de Malcolm Knowles qui a identifié 6 principes en andragogie¹.

L’apprentissage correspond à ce que l’étudiant veut.

L’étudiant connaît ses besoins et il veut prendre son apprentissage en main. Ses comportements sont orientés vers un but pertinent et pratique pour lui. Il mettra l’accent sur les aspects d’un apprentissage qui lui sont utiles dans son travail.

L’apprentissage est participatif.

L’étudiant est autonome et autodidacte. Il apprend mieux lorsqu’il joue un rôle actif dans la prise de décision et dans la planification de l’expérience d’apprentissage, et lorsque la relation formateur-étudiant est égalitaire. Il aime déterminer ses objectifs d’apprentissage et participer à l’évaluation de son apprentissage.

L’apprentissage repose sur des expériences vécues.

L’étudiant a accumulé, au fil des ans, un bagage expérientiel qui teinte les nouveaux apprentissages et qui constitue une richesse. De plus, l’apprentissage se réalise mieux s’il part d’un problème ou une difficulté à résoudre ou d’une situation vécue ou proche de la réalité.

L’apprentissage s’accompagne de réflexion.

L’étudiant apprécie réfléchir à ses apprentissages antérieurs pour les autoévaluer et en tirer des conclusions et des principes. Il fait valoir la pratique réflexive, une méthode andragogique reconnue.

L’apprentissage repose sur le respect de l’étudiant.

La reconnaissance de la valeur des expériences de vie et de travail que l’étudiant apporte à autrui, au système et la confiance mutuelle sont des signes de respect à son égard. Il doit être traité comme un égal.

L’apprentissage se déroule dans une atmosphère de confiance.

Le climat d’apprentissage est informel, détendu, convivial, centré sur l’estime de soi et les besoins du stagiaire. Ce dernier doit se sentir libre d’émettre ses opinions au formateur.

¹ KNOWLES, Malcolm. *L'apprenant Adulte, vers un nouvel art de la formation*. Paris : Les éditions d’organisation, 1990, 277 p.

Axe 2 : Une formation centrée sur le cadre de santé : quelle posture professionnelle ?



Devenir cadre de santé nécessite de changer de **posture professionnelle**, passer du métier de soignant à celui de manager ou de formateur.

Compte tenu d'un contexte de travail en mutation et de plus en plus complexe, le cadre de santé doit pouvoir s'appuyer sur des compétences lui permettant de vivre et accompagner tous les changements. Le talent d'adaptation « peut être riche et sans limite dès lors que se conjuguent au mieux **les compétences techniques (dites « dures »)** et les compétences personnelles au services du savoir être et du savoir-faire : **les compétences dites « douces »**.²

En outre, cette formation « *a pour ambition de favoriser l'acquisition d'une culture et d'un langage communs à l'ensemble des cadres de santé afin d'enrichir les relations de travail et les coopérations entre les nombreuses catégories professionnelles indispensables à la cohérence des prestations. Elle met en œuvre à cette fin un programme identique pour l'ensemble des filières professionnelles et vise à encourager, de façon progressive, la mise en œuvre d'une*

dispensation commune, inter- professionnelle ou par famille professionnelle».³

Le cadre de santé est un professionnel qui gère des situations complexes dans un environnement en mutation grâce à ses compétences spécifiques :

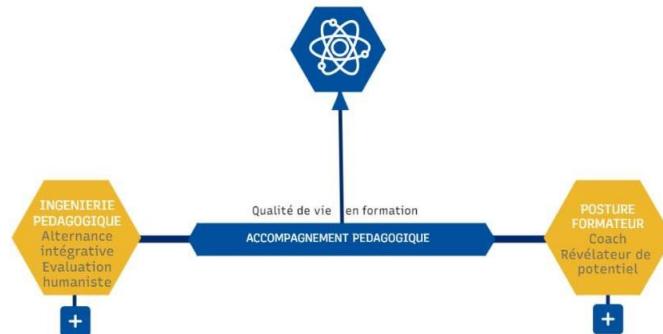
- Pivot dans l'organisation du parcours du patient et/ou du résident, il coopère avec différents partenaires internes et externes à l'établissement
- Organise l'activité paramédicale, anime l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soin médicotechnique ou de rééducation en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations
- Forme des professionnels paramédicaux et organise les conditions de leurs apprentissages
- Organise l'accueil et le parcours d'apprentissage des stagiaires
- Réalise des actions de formations (pédagogie des soins, techniques, management, etc...) en référence aux fiches métier du répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie pour la Fonction Publique Hospitalière :
- Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales (cf. annexe V)

² MAULEON, Fabrice, BOURET, Julien, HOARAU, , Jérôme.. *Le réflexe des soft skills, les compétences des leaders de demain*. Paris : Dunod, 2014, 232 p.

³ Annexe I de l'Arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé

Axe 3 : L'accompagnement pédagogique au service de la construction de compétences

Cette axe se réfère à deux notions clés : L'ingénierie pédagogique et la posture du formateur.



L'**Ingénierie pédagogique**, 1^{ère} notion clé comprend le processus d'alternance intégrative, caractérisée par une succession de périodes à l'IFCS et en stage.

Ces périodes sont articulées selon une logique qui favorise la construction de compétences par la mise en lien entre théorie et pratique.

Le mode d'organisation de la formation prévoit ainsi des lieux, des temps, des modalités d'apprentissage différents et complémentaires qui contribuent au processus de professionnalisation.

Cette démarche pédagogique vise à développer l'autonomie des apprenants, leur capacité d'initiative, leur liberté.

Les enseignements, évaluations et mises en situation ne sont pas spécifiques à un lieu d'apprentissage et sont donc aussi bien mis en œuvre en stage qu'à l'IFCS.

L'ingénierie pédagogique ne saurait exister sans la réflexion autour du processus d'évaluation. Charles HADJI propose une nouvelle vision de l'évaluation, à savoir l'évaluation humaniste.

Notre questionnement ci-dessous tisse la toile de fond de nos réflexions à ce sujet. Pour savoir si l'évaluation que nous construisons est humaniste, demandons-nous :

- Si elle favorise l'amélioration de l'estime de soi de l'étudiant,
- Si elle privilégie l'autorégulation du groupe en donnant aux étudiants la maîtrise de leur progression,
- Si elle s'inscrit dans une dynamique d'apprentissage authentique, proche des attentes du monde professionnel, et enfin
- Si elle permet un diagnostic des aptitudes des étudiants, l'évaluation de l'entraide mise en place, du partage, de la collaboration et d'autres compétences douces.⁴

Notre défi : une évaluation « libre de peur » ou apaisée⁵

La seconde notion clé concerne la posture du formateur. Nous avons retenu le coaching comme posture la plus adaptée à ce que l'équipe incarne ou souhaite incarner de façon privilégiée.

Pour préciser notre conception de l'accompagnement de type coaching, nous nous sommes appuyés sur les objectifs suivants :

« Le coach a pour mission de conseiller et d'accompagner [...] son équipe dans la maîtrise des changements structurels qui lui sont imposés (mutation, nouvelles responsabilités, direction, d'un projet stratégique...) » ou bien : « **L'objectif du coaching est d'amener à « être soi » !** »

Il s'agit non seulement d'une démarche de révélation de style et du talent d'un individu, mais aussi d'un travail sur ce style et ce talent jusqu'à un affinement qui produise une vraie plus-value professionnelle. Le but [...] est de libérer le potentiel de l'étudiant pour le porter à son niveau de performance optimal.

Selon ce même auteur, l'espace de coaching se situe entre les potentialités de la personne et la situation professionnelle pratique. Le coaching permet ainsi de « pouvoir dire », « pouvoir entendre et s'entendre » et « être stimulé par la coaction ».⁶

⁴ PEYRAS, Véronique, à propos de l'évaluation humaniste. Strasbourg, 2023

⁵ HADJI, Charles. *Le défi d'une évaluation à visage humain*. Paris : ESF, 2021, 253 p.

⁶ DEVILLARD, Olivier. *Coacher, efficacité personnelle et performance collective*. Paris :: Dunod, 2013, 416 p..

Qualité de vie en formation

La formation s'appuie sur des valeurs telles que la confiance, l'engagement, le respect et l'ouverture à l'autre. Elle s'adresse à des adultes qui ont choisi d'acquérir une nouvelle identité professionnelle.

Afin de favoriser la qualité de vie en formation, la direction et l'équipe pédagogique se sont attachées à construire un projet pédagogique centré sur les étudiants et leurs besoins en respectant des temps de travail personnel.

Ainsi, ils sont inscrits dans la programmation dans le respect de la réglementation (arrêté du 18 aout 1995) tout en portant une attention particulière aux conditions d'apprentissage et d'évaluation des étudiants et en veillant au respect des valeurs et principes de bienveillance.

Les temps d'évaluation sont organisés en cohérence avec la progression des modules, avec des temps de préparation dédiés. Par ailleurs, l'institut propose des espaces propices à l'apprentissage formel et informel (salles de cours, espaces partagés, ressources numériques, etc.) et l'équipe pédagogique veille à proposer les ressources pédagogiques suffisantes et nécessaires.

Développement Durable

Sensible au monde qui nous entoure et dans une volonté de participer à sa préservation, nous nous sommes engagés à intégrer dans nos réflexions pédagogiques, la question du développement durable. Conscient de l'impact de nos comportements pour protéger la planète, l'équipe s'engage à poser un certain nombre d'actions en faveur de la préservation de notre bien commun.

1^{ère} étape : les éco-gestes au bureau Utiliser les ressources numériques

Limiter les impressions papier

Réguler la consommation d'électricité

Evaluation du projet pédagogique

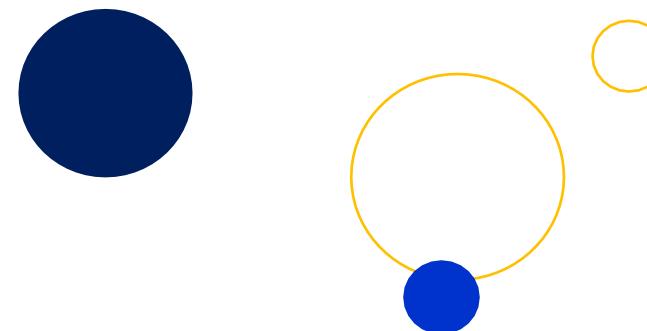
A la fin de chaque année, le projet pédagogique est revu suite aux différents bilans ainsi qu'au regard des réalisations, des contraintes constatées ou prévisibles et de l'évolution des attendus du contexte professionnel.

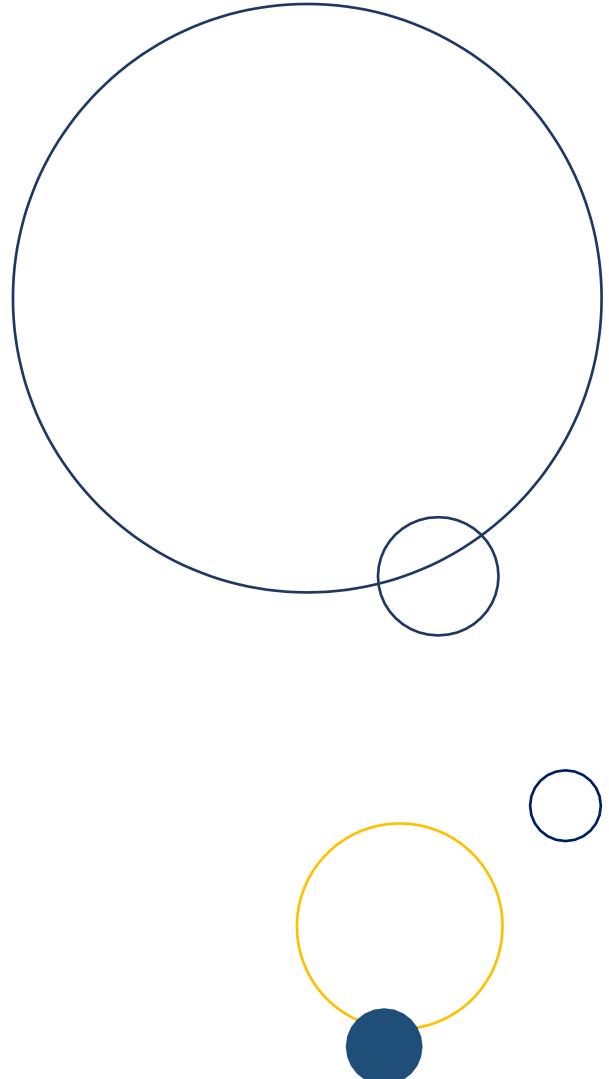
Les mesures d'ajustement portent sur les :

- Contenus du programme
- Choix des intervenants
- Enseignements
- Terrains et tuteurs de stage
- Méthodes pédagogiques
- Modalités d'évaluation
-

L'évaluation du projet pédagogique est réalisée à partir :

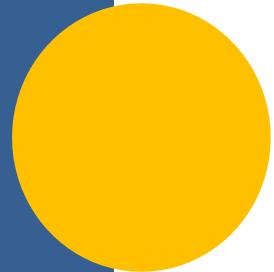
- Des résultats des étudiants au regard des objectifs fixés
- De la satisfaction des différents acteurs de la formation : étudiants, formateurs, enseignants, intervenants. Les modalités reposent sur des fiches d'évaluation, des entretiens, des bilans en cours d'année et en fin de formation
- Des évolutions législatives et réglementaires





DECLINAISON OPERATIONNELLE
DU PROJET PEDAGOGIQUE

IFCS STRASBOURG
2025 / 2026



L'organisation de la formation

Conformément à l'arrêté du 18 août 1995 relatif au Diplôme Cadre de Santé la durée totale de la formation préparatoire au diplôme de cadre de santé est de quarante-deux semaines dont :

- 1 semaine de congé
- 2 semaines de travail personnel de recherche et de documentation
- 13 à 15 semaines de stages, 24 à 26 semaines d'enseignement
- Les enseignements et différentes activités pédagogiques se déroulent sur le site de l'IFCS du lundi au vendredi, habituellement de 9h à 17h, sur la base de 35 heures par semaine. L'ensemble de la formation est obligatoire ainsi que l'émargement, et un suivi des présences et des absences est réalisé. Une attestation de présence est fournie à l'étudiant chaque mois.
- Des autorisations d'absence exceptionnelle sont accordées par le directeur de l'IFCS en cas de situation particulière.

Alternance

La formation est organisée en fonction des 6 modules du programme avec des enseignements théoriques et des stages.
(Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé)

	Module	Nombre de semaines enseignement théorique	Nombre de semaines de stage
M1	Initiation à la fonction de cadre	2	3
M2	Santé publique	3	
M3	Analyse des pratiques et initiation à la recherche	3	
M4	Fonction d'encadrement	5	4
M5	Fonction de formation	5	4
M6	Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels	5 semaines d'approfondissement des modules 4 et 5	4
	Total – 42 semaines (dont 1 semaine de CA et 2 semaines de TPRD)	23 semaines	15 semaines

Le stage : lieu de professionnalisation

Le stage est considéré comme un véritable lieu d'apprentissage.

L'étudiant est confronté à des problématiques managériales et/ou de formation. Il est tutoré par des professionnels expérimentés qui lui confient de réelles activités, en lien avec l'exercice professionnel.

Pour chaque étudiant, le parcours de stages est initié dès l'entrée en formation.

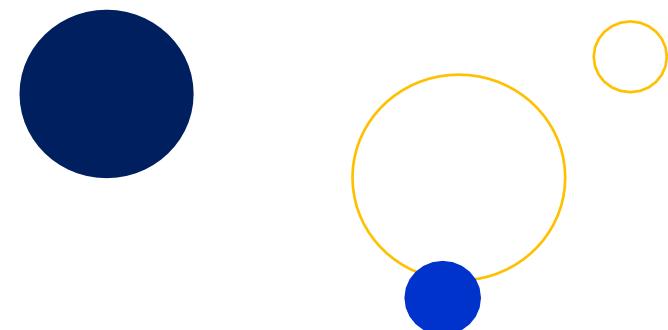
Il s'inscrit en cohérence avec les attentes et/ou les compétences à développer, à renforcer et/ou en lien avec le projet professionnel de chaque étudiant.

Le premier entretien individuel avec le formateur de référence permet d'établir un parcours de stage individualisé qui peut être amené à évoluer dans le temps. La prise en compte de l'expérience antérieure est cruciale.

Chaque projet de stage donne lieu à la rédaction d'objectifs de stage de la part de l'étudiant, validés par les formateurs.

Pour chaque stage, un temps de préparation est prévu en amont de celui-ci ainsi qu'un temps d'exploitation en groupe de référence au retour.

Le carnet de bord pour les stages précise les modalités pour chaque stage et participe à la responsabilisation de l'étudiant durant son parcours de formation.



Planification générale



Planification du 03 septembre 2025 au 26 juin 2026

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
		1	COURS	1		1	COURS	1	Férié	1		1		1	COURS	1	Férié	1	COURS
		2	COURS	2		2	COURS	2	COURS	2	COURS	2	STAGE	2	COURS	2		2	COURS
3	DEBUT COURS	3	COURS	3	COURS	3	COURS	3		3	COURS	3	STAGE	3	Férié	3		3	COURS
4	COURS	4		4	COURS	4	COURS	4		4	COURS	4	STAGE	4		4	STAGE	4	COURS
5	COURS	5		5	COURS	5	COURS	5	STAGE	5	COURS	5	STAGE	5		5	STAGE	5	COURS
6		6	STAGE	6	COURS	6		6	STAGE	6	COURS	6	STAGE	6	Férié	6	STAGE	6	
7		7	STAGE	7	COURS	7		7	STAGE	7		7		7	COURS	7	STAGE	7	
8	COURS	8	STAGE	8		8	COURS	8	STAGE	8		8		8	COURS	8	Férié	8	COURS
9	COURS	9	STAGE	9		9	COURS	9	STAGE	9	COURS	9	STAGE	9	COURS	9		9	COURS
10	COURS	10	COURS	10	COURS	10	COURS	10		10	COURS	10	STAGE	10	COURS	10		10	COURS
11	COURS	11		11	Férié	11	COURS	11		11	COURS	11	STAGE	11		11	COURS	11	COURS
12	COURS	12		12	COURS	12	COURS	12	STAGE	12	COURS	12	STAGE	12		12	COURS	12	COURS
13		13	STAGE	13	INTER IFCS NANCY	13		13	STAGE	13	COURS	13	STAGE	13	COURS	13	COURS	13	
14		14	STAGE	14	COURS	14		14	STAGE	14		14		14	COURS	14	Férié	14	
15	COURS	15	STAGE	15		15	COURS	15	STAGE	15		15		15	COURS	15	COURS	15	COURS
16	COURS	16	STAGE	16		16	COURS	16	STAGE	16	COURS	16	STAGE	16	COURS	16		16	COURS
17	COURS	17	COURS	17	COURS	17	COURS	17		17	COURS	17	STAGE	17	COURS	17		17	COURS
18	COURS	18		18	COURS	18	COURS	18		18	COURS	18	STAGE	18		18	STAGE	18	COURS
19	COURS	19		19	COURS	19	COURS	19	STAGE	19	COURS	19	STAGE	19		19	STAGE	19	COURS
20		20	STAGE	20	COURS	20		20	STAGE	20	COURS	20	COURS	20	COURS	20	STAGE	20	
21		21	STAGE	21	COURS	21		21	STAGE	21		21		21	COURS	21	STAGE	21	
22	COURS	22	STAGE	22		22	COURS	22	STAGE	22		22		22	COURS	22	COURS	22	COURS
23	COURS	23	STAGE	23		23	Congé annuel	23	COURS	23	COURS	23	STAGE	23	COURS	23		23	COURS
24	COURS	24	COURS	24	COURS	24	Congé annuel	24		24	COURS	24	STAGE	24	COURS	24		24	COURS
25	COURS	25		25	COURS	25	Férié	25		25	COURS	25	STAGE	25		25	Férié	25	COURS
26	COURS	26		26	COURS	26	Férié	26	STAGE	26	COURS	26	STAGE	26		26	COURS	26	FIN COURS
27		27	COURS	27	COURS	27		27	STAGE	27	COURS	27	COURS	27	COURS	27		27	
28		28	COURS	28	COURS	28		28	STAGE	28		28		28	COURS	28	COURS	28	
29	COURS	29	COURS	29		29	Congé annuel	29	STAGE			29		29	COURS	29	COURS	29	
30	COURS	30	COURS	30		30	Congé annuel	30	COURS			30	COURS	30	COURS	30		30	
		31	COURS			31	Congé annuel	31				31	COURS		31				

Le partenariat universitaire UNISTRA

L'IPAG : Institut de Préparation à l'Administration Générale

L'IFCS des HUS est en partenariat avec l'IPAG depuis 2016. Il permet aux étudiants cadre de santé de suivre les enseignements du Master 2 *Management de la Performance Publique*. Ces enseignements sont obligatoires pour l'ensemble des étudiants IFCS, l'accès à ce Master 2 nécessite la constitution d'un dossier VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) préalable à la rentrée.

[Master 2 Management de la Performance Publique \(MMPP\) - IPAG - Université de Strasbourg \(unistra.fr\)](http://Master 2 Management de la Performance Publique (MMPP) - IPAG - Université de Strasbourg (unistra.fr))

Dans le cadre de ce partenariat, le projet de formation des cadres de santé se veut intégratif. Il conjugue les savoir-faire de l'université et ceux d'un institut à vocation professionnalisaante. Il s'ensuit une réelle complémentarité entre les enseignants universitaires et les professionnels de l'équipe pédagogique de l'IFCS.

A l'issue de la formation, les étudiants ayant obtenus les ECTS nécessaires valident le master 2 Management de la Performance Publique.

→ A noter que les enseignements de ce master se déroulent les vendredis toute la journée.

Dans le cadre de l'évaluation conjointe avec l'IPAG, lors de cette année 2025-2026, la note de la soutenance du mémoire IFCS permettra la validation d'ECTS de l'UE 4.1 du semestre 4 à l'IPAG.

Centre d'étude et de Recherche en Intervention Sociale (CERIS) :

Accompagnement méthodologie du travail d'analyse des pratiques et initiation à la recherche (module 3) et approfondissement des fonction d'encadrement et de formation professionnelle (module 6).



Bibliothèque Le Cardo IPAG-.crédit photo Catherine Schröder

Méthodes et moyens de la formation

Méthodes pédagogiques

Les méthodes et les moyens sont en adéquation avec les principes pédagogiques énoncés en amont.

Dans ce cadre, l'équipe pédagogique, les intervenants et les tuteurs proposent des situations d'apprentissage diversifiées :

- ❖ Travaux de groupes, débats, tables rondes, ateliers, jeux de rôles, simulations de situations professionnelles
- ❖ Études de cas
- ❖ Cours magistraux
- ❖ Travaux de recherche et travaux personnels
- ❖ Suivi individuel
- ❖ Activités en stage
- ❖ Analyse des pratiques professionnelles...

Ressources numériques

A l'IFCS, une salle équipée d'ordinateurs et d'une imprimante est à la disposition des étudiants. L'approvisionnement en papier est à la charge des étudiants.

La "charte de bon usage de l'informatique" et le "règlement d'utilisation des salles" distribués en début d'année, sont à respecter.

Deux plateformes numériques sont accessibles à tous les étudiants (via l'ordinateur personnel et le téléphone portable).

Chaque étudiant y accède grâce à un code utilisateur personnel, actif le temps de sa formation.

Ces plateformes permettent de consulter les informations en lien avec la formation à l'IFCS.

MYKOMUNOTE

Serveur Extranet accessible depuis la salle informatique de l'IFCS et depuis le domicile des étudiants.

[Lien MyKomunoté](#)

Il permet de récupérer les supports de cours et documents associés des différents intervenants, de consulter le planning et de prendre connaissance d'informations délivrées par l'administration de l'IFCS.

ANTIC.APP

Site extranet adapté à une utilisation sur un périphérique mobile (Smartphone ou tablette) ou ordinateur.

[Lien Antic](#)

Ces plateformes permettent la mise à disposition de ressources documentaires et de supports de formation de l'IFCS tels que :

- ❖ Livrets IFCS : « Mémoire, Guide pour l'élaboration et l'évaluation » (version papier et électronique), Projet pédagogique (version électronique), Carnet de bord des stages et des évaluations (version électronique)
- ❖ Docuthèque : mise à disposition des supports documentaires IFCS vierges (documents de stage, demande d'autorisation d'absence et support de relevé de cours)
- ❖ Supports de cours
- ❖ Relevés de cours

Réseau sans-fil (WIFI)

Un réseau sans-fil de type WIFI est disponible dans le bâtiment de l'IFCS. L'accès au réseau sans-fil peut être demandé par tous les étudiants disposant d'un ordinateur portable compatible avec notre émetteur. Le mot de passe d'accès est à demander à l'ANTIC.

Centre de Documentation et d'Information

Un Centre de Documentation et d'Information(CDI), avec des règles de fonctionnement spécifiques qui feront l'objet d'un temps de présentation dédié, est à la disposition des étudiants.

Site internet du CDI : nouveau lien internet communiqué prochainement

Accompagnement pédagogique des étudiants : modalités organisationnelles

Le formateur est référent d'un groupe d'étudiants tout au long de la formation.

Trois entretiens individuels sont prévus avec le formateur de référence, en début, en milieu et en fin de formation et tout au long de l'année à la demande de l'étudiant et en fonction des situations individuelles rencontrées.

Des retours réflexifs entre l'étudiant et le formateur sont également organisés durant la formation. Ils concernent les évaluations et les stages.

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé et collectif dès le début de la formation. Dans le cadre de cet accompagnement pédagogique, le parcours de l'étudiant est pris en compte afin de répondre au mieux aux perspectives professionnelles. Partie prenante de ce dispositif personnalisé, l'étudiant identifie ses besoins en formation et co-construit avec le formateur accompagnant et le tuteur de stage des objectifs contribuant à sa professionnalisation en tant que cadre de santé.

Dispositif d'évaluation

Ce dispositif comporte :

Des évaluations qui préparent à	Des évaluations normatives écrites et orales, individuelles et/ou collectives
<p>La prise de parole, à l'argumentation et aux échanges : animation de réunions, entretiens professionnels, présentations</p> <p>Le travail en groupe : négociation, régulation, prise en compte des ressources et capacités individuelles au profit des compétences collectives</p> <p>L'analyse de situations et d'études de cas adaptées au milieu professionnel d'un cadre de santé et d'un cadre formateur</p> <p>L'élaboration de documents professionnels : supports de présentation, mobilisation d'outils d'analyse managériaux et de formation</p> <p>Des travaux sur le terrain professionnel, enrichissant l'expérience professionnelle et la réflexivité</p>	<p>Elles valident les différents modules de formation conformément à l'Arrêté du 18 août 1995 modifié, relatif au diplôme de cadre de santé.</p> <p>Chaque évaluation concourt à la validation des modules du diplôme cadre de santé.</p>

Planification des évaluations

				septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
IFCS M1	Stage	Eval. Individuelle orale	Rapport d'étonnement		PS + PE 29/09	06 au 23/10							
	IFCS	Eval. Individuelle écrite	Dossier M1			R 20/11							
IFCS M2	IFCS	Eval. Collective écrite et orale	Exposé santé publique		PE 29/09			R 02/12					
IFCS M4	Stage	Eval. Individuelle orale	Activité managériale		PS + PE 03/12			05/01 au 29/01 M4 P1		PS + PE 24/02	02/03 au 26/03 M4 P2		
	IFCS	Eval. individuelle écrite et orale	Note de situation						Eval du 16 au 18/02			Eval du 16 au 18/02	
IFCS M5	Stage	Eval. Individuelle orale	Acitivité pédagogique		PS + PE 03/12					PS + PE 24/02	02/03 au 26/03 M5 P2		
	IFCS	Eval. individuelle écrite et orale	Analyse activité pédagogique					05/01 au 29/01 M5 P1	Eval du 16 au 18/02			Eval du 16 au 18/02	
IFCS M6	Stage										04/05 au 21/05		
IFCS M3	IFCS	Eval. individuelle écrite et orale	Mémoire et soutenance	PE 04/09				Rapport d'étape 04/12			R 19/05	Soutenance 08 au 10/06	

PS	Préparation de stage
PE	Présentation modalités d'évaluation
R	Rendu des travaux

Informations générales

L'institut de Formation des Cadres de santé fait partie du site des Ecoles et Instituts de la Robertsau, tous gérés par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Sur le site, on trouve un :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et un Institut de Formation des Aides-Soignants (AS) qui forment plus de 600 étudiants,
- Institut Régional de Formation de puériculture (IRFP) qui forme des Infirmières Puéricultrices Diplômées d'Etat et des Auxiliaires de Puériculture.

Certains locaux de l'IFCS sont partagés avec les autres écoles et instituts du site.

COMMUNICATION EXTERIEURE

Le numéro du secrétariat est le point d'entrée des communications extérieures (téléphone, courrier...). La secrétaire transmet les messages et courriers aux étudiants lors des pauses ou après les cours, sauf urgence.

COMMUNICATION INTERNE

Un tableau d'affichage dans le hall est utilisé pour diffuser les informations courantes (administratives, pédagogiques), les étudiants devront le consulter aussi souvent que nécessaire

Présence

Lorsqu'ils sont à l'IFCS (cours, travail de groupe, etc.) les étudiants signent une feuille d'émargement par demi-journée de présence. En stage, l'attestation de présence en stage fait foi de l'assiduité de l'étudiant.

Congé maladie

En cas de maladie les étudiants doivent prévenir le secrétariat de l'IFCS.

Les étudiants qui bénéficient d'une promotion professionnelle ou d'un congé-formation envoient l'original de l'arrêt de travail à l'employeur et un double à l'IFCS. Les étudiants en disponibilité envoient l'arrêt de travail à l'organisme d'assurance maladie et un double à l'IFCS.

En cas d'accident de travail ou de trajet, l'étudiant fait une déclaration d'accident auprès de l'employeur dans les délais les plus brefs (48 h) avec une copie pour l'IFCS.

Les étudiants des HUS envoient l'original de l'arrêt de travail ou de la déclaration d'accident de travail ou de trajet à l'IFCS qui le transmet à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Autorisation d'absence

Des autorisations d'absences exceptionnelles peuvent être accordées par la Directrice, au cas par cas, sur demande motivée de l'étudiant.

Repas

Les étudiants peuvent se rendre au restaurant du personnel, situé à l'IFSI, entre 11h30 et 13h30. Il n'y a pas de restauration le soir, les samedis, dimanches et jours fériés. Le repas pour les étudiants constitué d'une entrée (sauf hors d'œuvre protidique) + plat principal + yaourt ou fruit (boisson en sus) s'élève à 3.35 €.

- Le jour de la rentrée

Une carte « Sésame » nominative est remise aux étudiants. Elle donne accès à tous les selfs des HUS, Robertsau, Hôpital civil, Hôpital, Hautepierre et également à la bibliothèque des Instituts de la Robertsau.

- En fin d'année

Il faudra remettre cette carte au secrétariat de l'IFCS.

Le reliquat de la carte n'est pas remboursé par les HUS. Toutefois, il est possible de transférer cette somme sur la carte d'une personne de votre choix. Pour les étudiants des HUS, un transfert du reliquat de la carte étudiante sur la carte professionnelle est envisageable.

Le badge Sésame peut être chargé soit :

- ❖ Par carte bancaire directement sur la borne qui se situe au niveau du self de la Robertsau (ou celles des autres sites)
- ❖ Directement en ligne sur le site popandpay (après avoir chargé une 1^{ère} fois sur une borne, les identifiants sont délivrés à ce moment). [Lien Popandpay](#)

Mise à disposition des locaux

Salles de cours : dans le cadre de travaux de groupes ou des temps de travail personnel, les étudiants peuvent disposer des salles de cours, sous réserve de leur disponibilité et du respect de l'entretien de ces locaux.

Cafétéria au sous-sol : une cafétéria est mise à disposition des étudiants pour les temps de pause et de restauration. Autant que nécessaire, les étudiants s'engagent à assurer le nettoyage et l'entretien des matériels, mobiliers et équipements électro-ménagers de cette salle selon des modalités qu'il leur appartient de déterminer entre eux.

La cafétéria est également partagée avec les étudiants de l'IRFP.

Salle informatique : est accessible durant les heures d'ouverture de l'IFCS permettant notamment un accès à Internet (et à l'Intranet des HUS pour les étudiants du CHU en promotion professionnelle). Cette salle est équipée de 8 ordinateurs + 1 dédié HUS et d'une imprimante laser (papier non fourni).

Vestiaires : des casiers sont à disposition des étudiants au sous-sol (il est conseillé à chaque utilisateur de se procurer un cadenas).

Sécurité sur le site

Suite aux nombreux vols et tentatives de vols survenus dans les instituts de formation des HUS, des règles simples sont à appliquer pour limiter au maximum ces incidents.

Lorsque du matériel audio-visuel et informatique est utilisé sur une journée en salle 6, un étudiant est responsable de la fermeture de la salle entre 12h et 13h30. La clef est disponible au secrétariat.

Urgences vitales :

Pour les urgences vitales, le numéro à contacter par poste téléphonique en interne est le 615, préciser « Site de la Robertsau / institut de formation des cadres de santé / UF 8111 » :

- ❖ 1 poste en interne dans le couloir du 1er étage, à proximité de la salle 6
- ❖ 2 postes au rez-de-chaussée : secrétariat, salle de réunion des formateurs (en face de la salle 5).

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est installé à l'IFSI (couloir menant à l'IRFP).

Par défaut, le numéro du SAMU (15) reste d'usage.

En cas de nécessité, une infirmerie est à la disposition des étudiants du site des instituts de formation sur demande auprès de l'accueil de l'IFSI, en présence de l'un des formateurs.

Parking

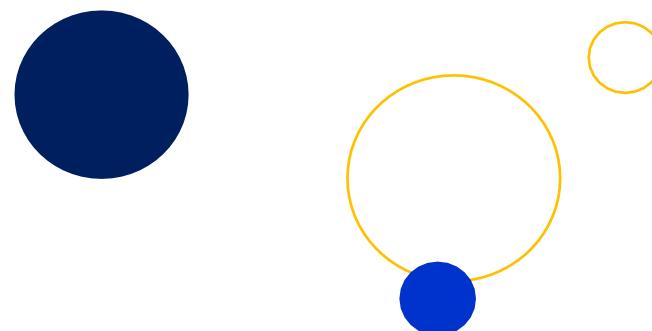
L'accès au parking des Ecoles et Instituts de la Robertsau est réservé exclusivement au personnel du site.

Les étudiants sont tenus de garer leur véhicule à l'extérieur de l'établissement.

A la fin de la journée de cours :

Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer que toutes les fenêtres ont été fermées et les lumières et appareils électriques ont été éteints.

- Ils vérifient également la fermeture des portes d'entrée (serrures verrouillées à l'extérieur à compter de 16h) et de la porte extérieure de la cafétéria.
- En cas de problème, le service de sécurité peut être joint au : 03.88.11.57.77



Annexes

Annexe I : Textes réglementaires

- Décret n° 95-926 modifié du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé
- Décret n° 2001-1375 modifié du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 27 mai 1997 modifiant l'arrêté du 18 août 1995
- Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995
- Arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995
- Circulaire DGS/PS3 n° 99-508 du 25 août 1999 relative au diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation et aux agréments de leur directeur
- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé

Annexe II : Les instances internes

Le conseil technique

Les articles 14, 15 et 16 de l'arrêté du 18 août 1995 définissent le rôle et la composition du conseil technique de l'IFCS et la possibilité en formation restreinte de conseil de discipline. Les membres du conseil technique sont nommés par un arrêté du directeur général de l'ARS avec un mandat d'une durée de 5 ans. Chaque année, il est procédé à l'élection des représentants des étudiants à raison d'un titulaire et d'un suppléant pour chaque métier. Cette élection a lieu dans le mois suivant l'entrée en formation.

« *Le conseil technique assiste le directeur pour les questions relatives à la formation. Le directeur de l'institut soumet au conseil technique pour avis :*

- *le projet pédagogique et l'organisation générale des études dans le respect du programme défini par le présent arrêté*
- *les modalités de mise en œuvre de l'évaluation théorique et pratique et les modalités de validation des stages*
- *l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique*
- *l'effectif des différentes catégories de personnels enseignants ainsi que la nature et la durée de leurs interventions*
- *le budget prévisionnel*
- *le montant des frais de scolarité et des droits d'inscription aux épreuves d'admission exigés des étudiants*
- *le règlement intérieur*
- *les reports de scolarité prévus par le deuxième alinéa de l'article 9 du présent arrêté*

Il est porté à la connaissance du conseil technique :

- *Le bilan pédagogique de l'année écoulée*
- *Les budgets approuvés ainsi que le compte administratif en fin d'exercice*
- *La liste des étudiants admis et les reports de scolarité accordés. »*

Le Conseil de discipline

Articles 16 à 20

« *Le conseil technique peut être réuni, à la demande du directeur, en formation restreinte de conseil de discipline. Il émet un avis sur les fautes disciplinaires commises par les étudiants. ».*

Deux représentants de la promotion siégeant au conseil technique participent à cette instance.



Annexe III : Référentiel des compétences

La programmation s'appuie sur l'arrêté du 18 aout 1995 et tient compte de l'évolution du contexte de travail des cadres de santé et de la réingénierie des formations paramédicales.

Elle intègre l'approche par compétences :

Référentiel de compétences <i>Cadre de santé de secteur d'activités de soin *</i>	Référentiel de compétences <i>Cadre de santé formateur (trice) de professionnels de santé *</i>
<p>1 - Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins</p> <p>2 - Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soins</p> <p>3 - Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin</p> <p>4 - Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle</p> <p>5 - Contrôler et évaluer les activités</p> <p>6 - Conduire une démarche qualité et de gestion des risques</p> <p>7 - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche</p> <p>8 - Communiquer, transmettre les informations et rendre compte</p>	<p>1 - Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins</p> <p>2 - Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins</p> <p>3 - Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins</p> <p>4 - Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins</p> <p>5 - Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins</p> <p>6 - Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité</p> <p>7 - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche</p> <p>8 - Communiquer et transmettre les informations</p>

*Fiche RNCP Diplôme de cadre de santé, code RNCP38443, date d'échéance 01-01-2029

[RNCP38443 - DE - Diplôme de cadre de santé \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr/RNCP38443-DE-Diplome-de-cadre-de-sante) (consulté le 08/08/24)

Annexe IV : Compétences : cadre de santé de secteur d'activités de soins

Compétence 1 - Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins

- Analyser les données sur les besoins en santé et la demande en soin en relation avec le secteur d'activité de soin
- Rechercher, exploiter et suivre les informations sur les évolutions de l'activité
- Analyser les exigences qualité liées à l'activité du secteur d'activités de soin
- Appréhender le fonctionnement de l'organisation sanitaire et sociale
- Analyser les données sur les besoins en santé et la demande en soin en relation avec le secteur d'activité
- Rechercher, exploiter et suivre les informations sur les évolutions de l'activité
- Repérer les ressources et les contraintes, analyser l'organisation, du secteur d'activité de soins
- Anticiper l'impact d'une nouvelle organisation
- Evaluer les ressources humaines requises en terme quantitatif et qualitatif en fonction de l'évolution de la nature et du volume d'activités et de la demande

Compétence 2 - Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soins

- Concevoir l'organisation et planifier les activités en relation avec l'équipe médicale à partir des orientations institutionnelles
- Adapter l'organisation des activités en fonction des priorités et des aléas
- Planifier et gérer le temps de travail des équipes dans le respect de la réglementation
- Coordonner les parcours de soin et le processus de prise en charge en relation avec les différents acteurs
- Adapter les ressources humaines et matérielles aux activités,
- Adapter les organisations aux évolutions de l'activité en tenant compte des contraintes budgétaires

Compétence 3 - Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin

- Définir et fixer des objectifs individuels et collectifs en prenant compte les objectifs et prévisions d'activité et les compétences et attentes des professionnels
- Fédérer un collectif de travail autour d'objectifs, mobiliser des expertises
- Animer le travail en équipe et développer la communication
- Conduire et accompagner le changement

Compétence 4 - Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle

- Définir les activités et les compétences requises pour les professionnels et futurs professionnels en fonction de l'activité de la structure
- Evaluer des performances et des compétences, identifier les compétences acquises et à développer
- Accompagner le développement des compétences et les mobilités professionnelles
- Définir et accompagner un parcours de formation individuel d'adaptation à l'emploi
- Identifier les évolutions professionnelles
- Construire et adapter les modalités de mise en place et d'organisation de formation
- Se former aux stratégies managériales et à la gestion des ressources humaines
- Enraciner les pratiques managériales et pédagogiques dans une dimension éthique du soin et du management
- Cerner l'exercice des professions paramédicales, médicotechniques et de rééducation pour favoriser le travail en pluridisciplinarité et en réseau s'exercer à l'analyse de situations professionnelle
- Développer les compétences requises pour exercer les responsabilités liées à la fonction pédagogique du cadre de santé dans la formation des étudiants et dans l'accompagnement à la professionnalisation des agents
- Organiser les conditions de réussite d'actions de formation initiales ou continues
- S'approprier les différents concepts et principes pédagogiques et andragogique et les transposer dans l'exercice professionnel du cadre de santé structure de formation ou en secteur de soins

Compétence 5 - Contrôler et évaluer les activités

- Appréhender les notions essentielles d'économie de la santé et de protection sociale
- Approcher les principaux concepts et disciplines de santé publique et les démarches s'y rattachant
- Cerner la place et le rôle du cadre de santé dans la gestion économique et financière au sein des pôles d'activités dans les établissements de santé
- Contrôler et évaluer la réalisation d'activités quotidiennes au regard des objectifs et des critères d'évaluation
- Contrôler et évaluer l'utilisation des ressources et des résultats au regard des objectifs et contraintes budgétaires

Compétence 6 - Conduire une démarche qualité et de gestion des risques

- Incrire les activités du cadre de santé dans la politique qualité et gestion des risques des établissements de santé, notamment les risques associés aux soins, en s'inscrivant dans une démarche de gestion des risques à priori, alerter sur les risques identifiés
- Choisir et utiliser les outils adaptés pour le recueil des informations nécessaires à l'évaluation de la qualité des soins et de la satisfaction des patients et de leur entourage
- Evaluer la qualité des prestations et la sécurité des activités à partir de ces informations
- Déterminer, prioriser et mettre en œuvre des actions d'amélioration et de prévention des risques liés aux soins en leur donnant du sens
- Identifier les facteurs de risques professionnels, alerter et proposer des actions correctives
- Accompagner, mobiliser, traduire de manière opérationnelle les exigences qualité et les demandes institutionnelles auprès des équipes

Compétence 7 - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche

- Déterminer les objectifs d'un projet en fonction de la politique de la structure et en lien avec l'ensemble des acteurs permanents
- Concevoir, conduire et accompagner des travaux de recherche d'études et /ou de recherche dans une démarche pluri professionnelle dans le champ de la santé, des soins, du management et de la pédagogie des soins
- Rechercher et traiter des données scientifiques et professionnelles

Compétence 8 - Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

- Relayer la politique de la structure
- Organiser dans le respect de la réglementation, les moyens permettant d'assurer la traçabilité des informations et de la qualité des transmissions
- Produire, coordonner et transmettre les informations nécessaires aux activités et à leur suivi en utilisant les systèmes d'information
- Produire un bilan annuel d'activités, des comptes rendus de réunions, des rapports spécifiques
- Formaliser et communiquer en interne et externe les objectifs et les résultats des projets et des travaux conduits

Annexe V : Compétences : cadre de santé formateur

Compétence 1 : Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins

- Déterminer les intentions pédagogiques, les contenus et les modalités opérationnelles d'un dispositif de formation à partir des référentiels de compétences et de formation d'un diplôme
- Construire et adapter avec différents partenaires les modalités de mise en place et d'organisation du dispositif de formation
- Concevoir les dispositifs d'évaluation
- Concevoir un dispositif ou une action de formation professionnelle continue en fonction d'un cahier des charges
- Concevoir en équipe les modalités d'accompagnement des étudiants en relation avec les maîtres de stageAnalyser les données sur les besoins en santé et la demande en soin en relation avec le secteur d'activité de soin

Compétence 2 : Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins

- Coordonner les parcours de formation et les modalités de l'alternance en lien avec les différents acteurs
- Adapter les ressources humaines et matérielles aux activités
- Sélectionner et coordonner les intervenants en cohérence avec les objectifs pédagogiques
- Planifier les activités pédagogiques afin d'atteindre les objectifs nécessaires au développement des compétences
- Articuler des apprentissages en Institut de formation et en stage
- Organiser les modalités de liaison entre les lieux de stage et l'institut de formation
- Coopérer avec les tuteurs et encadrants pour la mise en place de la formation et des modalités d'évaluation
- Organiser les parcours individuels de développement des compétences
- Organiser et mettre en œuvre la gestion administrative associée aux activités de formation

Compétence 3 : - Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins

- Elaborer des séquences de formation, des objectifs, des contenus, des modalités et des outils pédagogiques permettant d'acquérir et développer les compétences visées
- Construire des scénarios pédagogiques intégrant les technologies de l'information et de la communication
- Accueillir, animer et réguler un groupe d'étudiants et un groupe de professionnels en formation
- Choisir les méthodes et modalités pédagogiques et les évaluer
- Mettre en œuvre des séquences de formation en s'adaptant à la progression des personnes
- Organiser et animer des échanges de pratiques et des analyses de situations professionnelles
- Repérer la progression individuelle et collective des apprentissages des personnes en formation, identifier les écarts et mettre en place les actions correctives
- Construire et mettre en œuvre des dispositifs de sélection et d'examen dans le cadre de la formation initiale

Compétence 4 : Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins

- Conduire les entretiens de suivi pédagogique, de sélection ou d'évaluation
- Mettre en œuvre des évaluations formatives
- Guider les personnes dans leur apprentissage et le développement de leurs compétences
- Engager les personnes dans une dynamique d'analyse de leurs pratiques professionnelles et d'auto-évaluation
- Guider les personnes dans leurs travaux d'études et de recherche
- Identifier les parcours de formation au regard d'un projet professionnel
- Conseiller les personnes dans leur projet de formation et leur projet professionnel

Compétence 5 : Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins

- Construire et mettre en œuvre les dispositifs et les outils d'évaluation
- Sélectionner les activités et les différentes situations professionnelles permettant d'évaluer les compétences
- Elaborer des critères et des indicateurs en fonction des objectifs de l'évaluation
- Evaluer les compétences de la personne dans des situations variées
- Expliciter les critères et indicateurs d'évaluation aux personnes en formation
- Identifier les acquis et les compétences à développer et fixer des objectifs de progression
- Analyser les résultats des évaluations et déterminer les actions individuelles et collectives à mettre en place
- Proposer et argumenter des décisions pédagogiques adaptées à la situation de la personne

Compétence 6 : Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité

- Identifier les objectifs de la démarche qualité définis par la structure de formation dans le cadre d'une dynamique d'équipe
- Identifier et prendre en compte les éléments qui contribuent à la progression des étudiants et des professionnels et à la validation des acquis de la formation
- Identifier les facteurs de risque pour les personnes en formation et proposer des actions de prévention
- Evaluer la qualité des prestations à partir d'indicateurs, mesurer les écarts et concevoir les actions correctives
- Concevoir des procédures et documents qualité et les gérer
- Analyser sa pratique professionnelle au regard des exigences qualité
- Identifier des améliorations et mettre en œuvre les ajustements
- Formaliser et communiquer les résultats des évaluations et des actions réalisées

Compétence 7 : Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche

- Déterminer les objectifs d'un projet en fonction de la politique de la structure et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs en collaboration avec les professionnels concernés
- Evaluer l'atteinte des objectifs à partir d'indicateurs, diagnostiquer les écarts et identifier les actions correctives
- Concevoir, conduire et accompagner des travaux d'études et /ou de recherche dans une démarche pluri professionnelle dans le champ de la santé, des soins, du management et de la pédagogie des soins
- Rechercher et traiter des données scientifiques et professionnelles
- Initier et développer des partenariats externes et internes

Compétence 8 : Communiquer et transmettre les informations

- Relayer la politique de la structure
- Organiser dans le respect de la réglementation, les moyens permettant d'assurer la traçabilité des informations et de la qualité des transmissions
- Produire, coordonner et transmettre les informations nécessaires aux activités et à leur suivi en utilisant les systèmes d'information
- Produire un bilan annuel d'activités, des comptes rendus de réunions, des rapports spécifiques
- Formaliser et communiquer en interne et externe les objectifs et les résultats des projets et des travaux conduits

Annexe VI: Localisation et capacités d'accueil des salles de l'IFCS

SALLE	LOCALISATION	NOMBRE DE PLACES
Salle 1	-1	12 places
Salle 2	-1	21 places
Cafétéria	-1	
Salle 3	0	17 places
Salle 4 = salle informatique	0	9 postes
Salle 5	0	24 places
Salle 6 = salle de cours principale	1	40 places
Salle 7	1	12 places
Salle 8	1	12 places
Salle 9	1	10 places (en attente de chaises)
Salle 10	1	25 à 28 places
Salle 11	1	32 places

Institut de Formation des Cadres de Santé
1, rue David Richard - B.P. 426
67091 STRASBOURG Cedex
03 88 11 5582
ifcs@chru-strasbourg.fr
[Lien IFCS Strasbourg](#)